

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 septembre 2013  
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOU Michel, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre  
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55  
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00  
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45  
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle  
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles  
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h  
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30  
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35  
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal  
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55  
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle  
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50  
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis  
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel  
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h  
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

### EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

### ABSENT :

M. MAURRAS Franck

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Désignation d'un membre titulaire représentant les intercommunalités au sein du Comité de Gestion du Fonds d'Aménagement Urbain (FAU) d'Aquitaine pour une durée de trois ans.**

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Fonds d'Aménagement Urbain (FAU) d'Aquitaine a vocation à gérer le produit des pénalités dues par les communes déficitaires au regard des objectifs de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (consolidés par la loi "mobilisation du foncier public et renforcement des obligations de production de logement social") lorsque ces pénalités ne sont pas d'abord versées à un EPCI délégataire des aides à la pierre ou à un Etablissement Public Foncier Local.

Il s'agit de subventionner, via le Comité de Gestion, des actions foncières et immobilières en faveur du logement locatif social.

Le Comité de Gestion du FAU se réunit environ une fois par an, pour attribuer des subventions en fonction des dossiers déposés suites aux appels à projets du FAU.

Si le montant des ressources annuelles du FAU tend à diminuer, sa trésorerie reste toujours relativement importante. Entre 2006 et 2010, le Comité de Gestion a subventionné près de 80 dossiers en Aquitaine, pour un montant de plus de 5 millions d'euros.

Le règlement intérieur du Comité de Gestion prévoit que l'action du FAU peut prendre la forme :

- d'aides directes à l'action foncière,
- d'aides à l'acquisition d'immobilier,
- d'aides à la production de logements locatifs sociaux (PLUS et PLAI).

Le Comité de Gestion, présidé par Monsieur le Préfet de Région, est composé d'un collège des communes (3 représentants) et d'un collège des intercommunalités (3 représentants), élus pour trois ans.

Le mandat des représentants du collège des Intercommunalités doit être renouvelé, sur proposition de Monsieur le président de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF).

La désignation d'un élu communautaire au sein du comité de gestion du FAU devrait permettre à celui-ci de se réunir fin novembre – début décembre 2013, afin de solder les demandes de subvention en suspens (les nouvelles modalités d'alimentation du fond ne permettant ensuite de réunir le comité qu'en fin 2014 – début 2015).

Outre l'aspect opérationnel lié à la gestion des prélèvements SRU, il est intéressant pour la Cub de se positionner en tant que représentant des intercommunalités à l'échelle régionale, dans le contexte de l'acte III de la décentralisation et du positionnement fort des EPCI en matière d'habitat.

En conséquence, en accord avec l'AdCF, il convient de procéder à la désignation d'un membre titulaire, représentant des groupements de collectivités territoriales au sein du Comité de Gestion du FAU.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

#### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** la loi n° 2000-1208 du 13 février 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains

**VU** la loi n° 2013-1208 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social.

**VU** le décret n°2004-940 du 3 septembre 2004 portant création du Fonds d'Aménagement Urbain

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** le code de la construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L 302-7 et s et R 302-20 et s

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2005 créant le FAU d'Aquitaine et son règlement Intérieur adopté le 5 avril 2006

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la Communauté urbaine de Bordeaux doit désigner un membre titulaire représentant des Intercommunalités au sein du Comité de Gestion du FAU élu pour trois ans, qui sera proposé à Monsieur le Préfet de Région par l'AdCF,

## **DECIDE**

### **Article Unique:**

de désigner Monsieur Jean Touzeau comme membre titulaire du comité de gestion du FAU représentant les groupements de collectivités territoriales.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées désignation.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
11 OCTOBRE 2013**

**PUBLIÉ LE : 11 OCTOBRE 2013**

Mme. VÉRONIQUE FAYET